L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 9 MARS.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

PREMIÈRE PARTIE.

LE FAVORI.

XIV.

LE SAUT PÉRILLEUX.

(Suite.)

Au même instant, une détonation éclata, une balle vint siffler à l'oreille de Léo, et l'on aperçut une patrouille prenant position sur le revers du fossé.

—Ah! c'est ainsi! cria Nickel, furieux, tirer sur un enfant désarmé!.... Allons, quant à moi, je connais mon affaire, pendu ou fusillé..... Qu'est-ce que je risque!.... mon capitaine, fiez-vous à moi, je sauverai votre ami, ou je mourrai avec lui!

—Que veux-tu faire!...

—Suivez-moi, dit-il à Léo, et vite! on nous allons être pris entre deux feux....Et vous, mon capitaine, tenez ferme contre la porte de cette courtine que l'on cherche à ouvrir.

—Adieux, ami! cria Léo, obéissant aux indications du caporal.

—Adieu!.... répondit Frédéric.

Et il se jeta contre la porte désignée par Nickel, qui, en effet, menaçait de céder sous les efforts de quelques soldats descendus dans le fossé. Il s'arc-bouta avec la force de la jeunesse et du désespoir et réussit à tenir les assaillans en échec.

Grâce à ce répit, Nickel entraînait Léo, et chemin faisant, rassemblait les sentinelles et leur persuadait sans peine que le seul moyen d'échapper à la punition qu'elles avaient encourue par leur connivence criminelle avec un prisonnier d'Etat, était de se frayer de vive force, une route jusqu'à la frontière.

En arrivant au poste, il trouva tout le monde sous les armes.

Il fit placer Léo derrière ses hommes, et, s'avançant avec hardiesse le sabre à la main.

—Camarades, cria-t-il, il s'agit de savoir ceux qui désirent être pendus, et ceux qui ont assez du métier d'assassins et d'esclaves qu'on nous impose ici! Que les braves se joignent à moi, et les autres bronchent, bataille!....

Cette démonstration, cette appel produisirent l'effet habituel de l'audace sur les masses populaires. Douze hommes répondirent sans hésiter en se rangeant du coté de Nickel, ce qui, joint aux factionnaires, composait un total de dix-sept gaillards déterminés.

Les autres eurent peur, mirent l'arme au pied et laissèrent défiler le caporal et son peloton.

Nickel, fidèle à ses amitiés, avait placé Léo au milieu des rangs. Il sortit hardiment du poste, se fit ouvrir les portes de la citadelle, gagna de l'avance, sans que l'on songeât encore à le poursuivre.

Cependant, les forces de Trenck ne pouvaient tenir longtemps contre les attaques dont la porte de la courtine était l'objet. Les soldats ayant surmonté cette résistance, s'emparèrent de lui, d'autant plus aisément alors qu'il n'avait plus besoin de se défendre.

Ils traversèrent le poste que le caporal venait d'abandonner, et traînèrent le prisonnier vers la tour, où on le réintégra dans sa cellule de la manière la plus brutale.

Le colonel Pisani ne tarda pas à paraître, l'œil en feu, l'écume à la bouche.

—Misérable! vociféra-t-il au comble de la rage, vous avez donc encore voulu vous évader!

Trenck pâlit devant cette injure; mais ne pouvant s'en venger qu'en opposant la supériorité du sang froid à cette basse fureur, il répondit gravement:

—Vous vous trompez, monsieur. J'avais juré de ne pas quitter la citadelle, et vous savez mieux que personne ce que valent mes serments.

—Vos sermens!....vos sermens!.... Dans quel but alors avez-vous débauché vos gardiens, et les avez-vous entraînés à manquer à leurs devoirs! Est-ce loyal, cela!...

—De grâce, ne parlons pas de loyauté.

—Répondez, alors.

—Vous ne vouliez pas laisser mes justes suppliques arriver aux pieds du souverain. Je devais chercher le moyen de me passer de vous, et d'obtenir, malgré vous, la fin d'une détention imméritée.

—Imméritée!....la détention d'un traître n'a pas de limites. Le roi réserve ses grâces pour de plus dignes.

—Oui, c'est votre avis, riposta Trenck; eh bien! cette liberté à laquelle j'ai droit et que l'on me refuse, je la prendrai....

—Audacieux!...

—Je la prendrai......ou vous n'aurez que mon cadavre!

Et sur cette menace, plus impétueux que la foudre, il s'élança sur le colonel stupéfait, lui arracha son épée du fourreau, culbuta le factionnaire placé à sa porte, et qui ne s'attendait guère à cette trombe, roula du haut en bas des degrés, traversa plusieurs corridors, en renversant ceux qui tentaient de lui barrer le passage.

Enfin, trouvant une porte ouverte sur le couronnement des remparts, il se jeta à travers cette issue, et, apercevant l'espace, sans avoir conscience de ce qu'il faisait, il s'élança par dessus la muraille.

Ici, nous éprouvons le besoin de recourir au témoignage des Mémoires contemporains et à celui de la tradition, pour attester l'exactitude du fait invraisemblable accompli par notre héros.

La muraille franchie par lui avec l'aveuglement d'un homme qui court à la mort ne mesurait pas moins de soixante-quinze pieds: c'était la plus haute de la citadelle.

Aujourd'hui encore, après un laps de cinq quarts de siècle, les habitants de Glatz montrent, au pied de la statue de Saint Népomucène, la place où il tomba, l'épée à la main, sans se faire aucun mal.

Cet endroit s'appelle *le Saut de Trenck*.

Ne se sentant ni blessure ni contusion, et sans que cette chute effroyable ralentît son exaltation, il se releva impétueusement, courut à la seconde enceinte, beaucoup moins élevée et sauta avec le même bonheur dans le fossé.

Il se croyait sauvé, mais arrivé au revers, il se trouva devant une palissade qu'il voulut escalader, et son pied se prit entre deux traverses.

A ce moment, les soldats qui s'étaient mis en fin à la chasse de Nickel et de Léo, abandonnèrent cette poursuite, pour revenir aux cris d'appel de leurs officiers vers les remparts.

Trenck se défendit comme un lion, et mit une partie de ses adversaires hors de combat. Mais, blessé à la lèvre d'un coup de baïonnette et frappé d'un coup de crosse sur le crâne, il tomba.

On se rua sur lui, et on le transporta de nouveau, évanoui, sanglant, dans sa prison.

Cette diversion servit du moins à quelqu'un. L'audacieux Nickel, délivré de la poursuite des soldats du colonel, atteignit en quelques heures la frontière, avec ses dix-sept hommes sains et saufs.

L'ennemi perdit en même temps les traces de Léo, qui, rentré dans la ville, fit à la hâte seller un cheval et s'élança sur la route de Kœnigsberg.

XV.

LES FRONTIÈRES DE BOHEME.

Ainsi que Nickel lui même l'avait compris dès le premier instant, il devait y avoir de la trahison sous roche. Le colonel Pisani n'aurait pu découvrir sans l'aide d'un délateur ou d'un espion un plan combiné avec autant de prudence et de discrétion que celui là.

Mais où se trouvait ce traître? Ce n'était pas parmi les soldats, qui n'avaient connu l'affaire qu'au moment d'y tremper, et qui d'ailleurs s'en faisaient les complices. Ce devait donc être chez les officiers admis clandestinement, à tour de rôle, par le prisonnier dans sa cellule.

Ils étaient quatre; lequel accuser!

Chacun d'eux lui témoignait un si grand intérêt, et se montrait si empressé, de reconnaître ses générosités par une foule de petits services à peu près compatibles avec les exigences de la discipline, qu'il était difficile et délicat d'asseoir sur quelqu'un en particulier un soupçon plausible.

On pouvait se demander encore, au cas où le traître se trouvait parmi eux, pourquoi depuis longtemps le secret de la double clef n'avait pas été éventé. Il est vrai aussi qu'à cela il eût été aisé de répondre que le traître lui-même y trouvait avantage, prenant ainsi part aux largesses et aux secrets du captif.

Cependant Trenck, revenu à lui, après s'être creusé la tête à rechercher les indices propres à le mettre sur la voie, et trop loyal pour croire aisément à la félonie d'autrui, s'était arrêté devant ces considérations. Moins clairvoyant que Nickel, il avait fini par se persuader que le hasard seul avait tout fait.

Il fallait que de nouveaux incidents vinssent lui dessiller les yeux.

Au moment de la catastrophe, le général La-motte-Fouqué ne se trouvait pas à Glatz. En apprenant à son retour ce qui s'était passé, il entra dans une effroyable colère contre le prisonnier, contre le colonel Pisani, contre la garnison entière, prétendant que cette audacieuse tentative n'aurait pas eu lieu s'il était présent.

Tout son génie se fixa, en conséquence, sur les mesures à prendre pour resserrer la prison de Trenck et prévenir tout contact entre lui et la garnison.

Ses précautions étaient en effet un chef-d'œuvre du genre. Il en était si satisfait et se croyait si sûr de n'avoir négligé aucun détail, qu'il s'en vantait tout haut, mettant sa victime au défi de pratiquer désormais aucune tentative de fuite.

Mais,—chose bizarre!—le général ne s'était pas même demandé par quel moyen Trenck avait pu ouvrir sa chambre; de sorte que la double clef se trouvait toujours aux mains des lieutenants, qui venaient, à tour de rôle, tenir à Frédéric bonne et fidèle compagnie.

Comment cette particularité ne lui inspira-t-elle pas la réflexion que ses geôliers, en fermant les yeux sur une infraction si grave, en profitaient pour se tenir, grâce à elle, au courant de ses actes et de ses projets! Nous l'avons dit, sa droiture répugnait trop à soupçonner celle des autres.

Du reste, en dehors même de lui, l'opinion des quatre lieutenants sur son compte était unanime. Il était parfaitement dans son droit en cherchant par tous les moyens à mettre un terme à sa détention, et comme aucun d'eux ne doutait de ses intelligences avec son cousin le pandour, ils trouvaient tout simple qu'il allât chercher auprès d'un parent si riche et si bien disposé en sa faveur, un refuge contre le ressentiment implacable d'un monarque qui le laisserait indubitablement pourrir en prison.

Cette manière de voir était surtout celle du lieutenant Damnitz, un déserteur autrichien qui avait réussi à se faire incorporer dans l'armée prussienne avec le même grade qu'il occupait dans celle du prince Charles. Damnitz, sous peine de se donner un démenti, conseillait ce qu'il avait fait lui-même.

Ces discours, sans cesse répétés, ne pouvaient rester sans influence sur l'esprit aigri et découragé du jeune baron, qui, dans les mortelles heures de son supplice, perdait tout espoir et finissait par ne plus compter même sur l'intervention de sa mère.

Ce n'est pas qu'il acceptât l'idée d'imiter Damnitz et de donner raison à ses calomniateurs en allant réclamer l'appui de son cousin le pandour; mais il entretenait la pensée opiniâtre de reconquérir sa liberté, sauf à s'arrêter à l'usage qu'il en ferait.

Ses ressources s'épuisaient, et il devenait forcément économe. Mais il recourut à un dernier sacrifice pour s'assurer le concours de ses visiteurs, car seuls ils pouvaient le seconder utilement.

Le lieutenant Bach—celui qui avait prêté les mains à sa dernière aventure—lui était tout dévoué, et promettait de ne s'opposer à rien.

Mais il bornait là sa coopération. A la veille de quitter le service disciplinaire de la citadelle pour être réintégré dans son régiment de hussards, il lui était impossible de compromettre par une imprudence ou une complicité active la position qui allait lui être rendue.

L'Autrichien Damnitz témoignait aussi sa bonne volonté, mais il objectait, avec une apparence de raison, que s'il se voyait obligé de fuir avec Trenck, il ne pourrait comme lui franchir la frontière de Bohême, où sa désertion l'avait fait proscrire, et où l'attendait une mort infamante.

Les deux autres n'ayant pas de pareils motifs à alléguer, se laissèrent complètement gagner, et bientôt un complot sérieux s'organisa entre leur prisonnier et eux.

L'affaire marchait à souhait, le plan paraissait mûr, on parlait d'en fixer l'exécution, lorsque les deux officiers furent brusquement éloignés de garnison et envoyés dans des places très éloignées.

Trenck accusa encore le hasard, mais il faut convenir que ce hasard se montrait bien tenace et bien intelligent.

Le moment allait venir où il connaîtrait la vérité,—faut il dire, pour son bonheur?—l'avenir nous l'apprendra.

Le temps avait marché depuis le départ de Léo pour Kœnigsberg; l'hiver était revenu; la détention de Trenck dans la citadelle de Glatz durait depuis quinze mois.

Un jour, ou plutôt un soir de décembre, le tour de garde échut au lieutenant Bach.

Il avait apporté un flacon ou cruchon de bière, et la buvait en compagnie du prisonnier, dans la chambre de celui-ci.

Cet officier, avons-nous dit, possédait un assez méchant renom dans l'armée. Ce n'est pas qu'il fût capable d'une action déshonorante, mais il avait une tête détestable.

Partout où il passait, il devenait la terreur des garnisons; on le regardait comme un bretteur incorrigible; presque tous ses camarades portaient de ses marques.

Ce terrible Danois aimait à ramener la conversation sur ses hauts faits d'escrime. Il se targuait volontiers de n'avoir jamais rencontré son maître.

Trenck, on le sait, n'était pas exempt de prétentions analogues; et malgré le ton amical de l'entretien, il se sentait émoustillé par les bravades de son visiteur.

—Pardieu! mon cher lieutenant, lui dit-il ce soir là, si j'étais libre, je serais curieux de tâter votre force.

—Vous, mon capitaine?

—Eh! mon Dieu, oui. Je crois même, sans fatuité, que vous auriez quelque peine à me toucher, car j'ai la prétention de manier aussi assez bien le fleuret.

—Ah! riposta Bach, s'enflammant déjà, voilà ce que je voudrais voir!

—Qu'à cela ne tienne!....Allez chercher deux cannes, elles nous serviront d'épées.... Un peu d'escrime me réchauffera, car notre gracieux gouverneur me laisse geler dans ma prison.

—Va pour vos épées de bois! conclut Bach.

Il disparut et revint quelques instants après avec les deux cannes. L'assaut commença.

Du premier coup, soit adresse, soit bonheur, Frédéric toucha le Danois en pleine poitrine.

Celui-ci pâlit, proféra un monstrueux juron, brisa son arme postiche et sortit précipitamment de la chambre, laissant son vainqueur tout stupéfait.

Cinq minutes après, il reparut avec deux sabres de sous-officiers, qu'il jeta aux pieds du jeune homme.

—Qu'est-ce que cela veut dire? demanda ce lui-ci.

—Cela veut dire, mon rodomont, répondit Bach au comble de l'exaspération, que tu vas me montrer clairement et nettement ce que tu sais faire.

—Mais, lieutenant, c'est de la folie......songez-vous aux suites!

—Je me moque des suites......Il ne sera pas dit qu'un blanc-bec se sera montré au Danois Bach! Allons, en garde, défends toi, ou sinon...

Trenck était tout juste endurant. En voyant Bach le menacer du plat de son sabre, il sauta sur l'autre et tomba en garde.

—C'est votre affaire, dit-il, je m'en lave les mains.

Les fers s'engagèrent.

La passe fut plus sérieuse et plus longue, chacun des deux antagonistes put y prouver ce qu'il savait faire; mais Trenck était en veine. Cette fois encore il eut l'avantage. Une bonne estafilade au bras droit fit tomber le sabre de la main du lieutenant; mais soudain, l'aveugle colère de celui-ci s'évanouit comme par enchantement. Ses yeux s'écarquillèrent d'une façon démesurée. Il considéra Trenck avec une admiration attendrie, et lui tendant celle de ses mains qui n'était pas hors de services.

—Capitaine, lui dit-il avec enthousiasme, vous êtes mon maître. Voilà un coup relevé de contre qui vous vaudra la liberté, aussi vrai que je m'appelle Bach!

Mais sa blessure laissait échapper beaucoup de sang. Trenck la ligatura de son mieux, et le Danois le quitta pour aller secrètement à la recherche d'un chirurgien.

Le lendemain il revint et dit au prisonnier:

(A continuer.)

24............CHARTRES............124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUPILHO, Jr.

124——RUE DE CHARTRES——124

NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c. &c. 22 nov—6m

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

172......RUE DU CANAL......172

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.

ARTICLES POUR MESSIEURS, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Manchettes, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 24dec—6m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

Sept—6 m LEEDS & CO

CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co. de Mareuil sur Aï

PAUL ADOUE & Co, seuls Agents, 20 rue Toulouse, NOUVELLE-ORLEANS.

19janv—3m

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 57, rue Vieille-Levée.

Janv—

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13nov—

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 28oct—

Savon! Savon! Savon

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le Meilleur Savon de Familles, fait dans l'Etat de la Louisiane, à McROBERTS & DICK, à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans, Bureau, rue Gravier, No 46, coin Nile-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans.

16 dec—3m—4il

J. CORSON.....................JOHN S. GROVE

Corson & Groves,

Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres, articles en fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage. Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

16sept—6 m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

24dec NOUVELLE-ORLEANS.

B. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards.

15............RUE CONTI............15

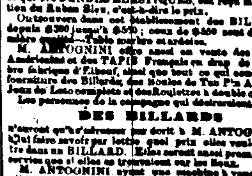

A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et au public qu'il a exhibé à l'Exposition des Fair Grounds le Coussins en caoutchouc de ses BANDES de BILLARDS et que ces BANDES ELASTIQUES, ont reçu la distinction du Ruban Bleu, c'est-à-dire le prix.

Outre ses dans cet établissement des BILLARDS depuis $300 jusqu'à $550; ceux de $450 sont de la première qualité, faits en marbre et ardoise.

M. ANTOGNINI offre aussi en vente des TAPIS Américains et des TAPIS Français en drap de la célèbre fabrique d'Elbeuf, ainsi que tout ce qui concerne la fourniture des Billards, des Boules de Ten P'n Alley, des Jeux de Loto complets et des Roulettes à double cylindre.

Les personnes de la campagne qui désireraient acheter DES BILLARDS s'auront qu'à s'adresser par écrit à M. ANTOGNINI et il leur fera savoir par lettre quel prix elles veulent mettre dans un BILLARD. Elles seront aussi promptement servies que si elles se trouvaient sur les lieux.

M. ANTOGNINI ayant une machine à vapeur complète, se charge de scier les Tables, etc. en marbre et en ardoise pour en faire des Billards de petit modèle.

Les personnes qui voudraient échanger de vieux Billards contre des neufs pourront s'adresser au Sr. ANTOGNINI à des conditions avantageuses.

M. Antognini ayant une manufacture de billards à New York, peut fournir tout ce qui se rattache à son industrie, de la meilleure qualité possible, et à aussi bas prix que les manufacturiers du Nord et de l'Ouest.

Aussi—Un fort lot de BOIS DE GAYAC à vendre. 18déc—3m

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160......RUE STE - ANNE......160

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et avec des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, ou en mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1716, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

28 avril

Dépôt de Tapis.

RUE DE CHARTRES No. 19, près CANAL.

NOUS venons de recevoir directement des fabriques anglaises et américaines, un grand stock des TAPIS suivants, de toutes qualités: Tapis étroits, de toutes largeurs et qualités. Nattes, blanches, bigarrées et fancies. Moquettes à velours—une grande variété, en laine, pantiline, soie, &c, &c.

Mey— A. BROUSSEAU & CO.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21 RUE TRÉVISE, PARIS.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE!

SIROP DE RAIFORT IODÉ.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant dépuratif végétal connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon*. Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine; de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections lymphatiques et scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la mollesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé*.

Dépôt général: à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et C°, 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Pharmacien, rue de Rivoli, 150, à Paris.

Ce Sirop joint à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un *rapport officiel*, contre RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et toutes les INFLAMMATIONS et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patronné depuis 10 années, nous citerons le grand *Laënnac*, *Guersant*, de l'Hôpital des Enfants, *Vauquelin*, directeur de l'Ecole de Pharmacie et autres médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris. — Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGÉ, droguiste; chez MM. MAUNSELL & CIE, et dans toutes les pharmacies.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE DES MAINS

PAR LE

SAVON ORIZA

Rue St-Honoré, 207 A PARIS. Inventée par L. LEGRAND, Parfumeur fournisseur des Cours de France, de Russie et d'Italie. Rue St-Honoré, 207 A PARIS

Le Savon Oriza est de tous les Savons le plus perfectionné; il guérit et préserve les mains des gerçures occasionnées par le froid, les blanchit et produit à la peau le même effet que la *Crème Oriza de Ninon de Lenclos*.—A la *Nelle-Orléans* chez MM. *Ducongé*, rue de Chartres; *M. Maunsell & Co*, No.21 rue de Chartres, et chez tous les Parfumeurs.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, *même les plus rebelles*, comme la Lèpre et l'Elephantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelles LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A la NOUVELLE-ORLÉANS chez MM. M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, SCHWAB pharmacien, rue de Chartres, chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ÊTRE PRISES ET DIGÉRÉES EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecins occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre *la constipation* et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques tel que: *asthme, catharre, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, &c. &c. &c.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison.

(*Voir la Brochure qui se donne gratuitement*) Boîtes de 2fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A New-York, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères pharmaciens.

Des DÉPOTS de ces PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

SE RÉPÈTE AUX CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE. PEPSINE BOUDAULT ADMISE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS.

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites*, *Gastralgies*, *Aigreurs*, *Nausées*, *Pituites*, *Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la Grossesse sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d' ELIXIR DIGESTIF véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Hottot

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Père et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

AVIS AUX DAMES ELEGANTES

ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE GOUDRAY POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

Avec quelques gouttes de cet excellent Parfum, variés à l'infini, on obtient sur le mouchoir 4 à 5 fois plus d'odeur qu'avec une bien plus grande quantité des Extraits connus. Se trouve à la fabrique, 13, rue d'Enghien, PARIS [illegible]

PERLES D'ETHER DU Dr CLERTAN

Prises à la dose de quelques-unes dans une cuillerée d'eau, elles dissipent [illegible], les maux d'estomac, [illegible] névralgies.

DÉPOT

A la *Nouvelle-Orléans*, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et MM. MAUNSELL ET CIE, droguistes — A *New York*, chez M. J. MILHAU ET CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

PARIS.—EXPOSITION de 1867.

JOHN ARTHUR & CIE,

10, RUE CASTIGLIONE.

Agents des ambassades anglaise et américaine, établis en 1848. Banque et Change de monnaies, indication gratuite d'appartements et hôtels, à louer meublés ou non meublés; vente et achat de propriétés; rég cants se vins [illegible]

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonie*, *Catarrhes pulmonaires*, *Asthmes*, *Bronchites nerveuses*, *Coqueluches*, *&c.*

Le SIROP DE LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur.

DÉPOT: PHARMACIE LABELONYE & CIE, 19, RUE BOURBON VILLENEUVE—PARIS.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Maunsell & Co, No. 21 rue de Chartres, M Schwab pharmacien, rue de Chartres, et chez M. Ducongé droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane. Honore—3d [illegible]

DRAGÉES [illegible] GELIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1840 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTÉ sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs, des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt. Pharmacie Labelonye et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve — Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. M. MAUNSELL & Co, No [illegible] rue de Chartres, M. SCHWAB pharmacien rue de Chartres, et M. DUCONGÉ droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

PASTILLES ET POUDRE DU Dr BELLOC

Le rapport approuvé par l'Académie de médecine, constate que les personnes atteintes de maladies de l'estomac et des intestins ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement par l'usage de ce *charbon végétal*. Il guérit aussi la constipation et est recommandé, en raison de ses propriétés absorbantes, comme un des plus excellents médicaments contre la cholérine.

DÉPOT

A la *Nouvelle-Orléans*, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et MM. MAUNSELL ET CIE, droguistes — A *New York*, chez M. J. MILHAU ET CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours,—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt. Pharmacie LABELONYE ET CIE, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. M. MAUNSELL & Co, No. 21 rue de Chartres; M. SCHWAB, Pharmacien rue de Chartres; chez M. DUCONGÉ, Droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Ce vin dont la composition est garantie constante est sans contredit le meilleur des préparations de quinquina. Il a une grande valeur surtout dans les pays chauds comme tonique et réparateur pour prévenir ou guérir les fièvres. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents, en hâtant leur rétablissement. La dose ordinaire est de un ou deux petits verres avant les repas. Exiger sur l'étiquette la signature *Alfred Labarraque*.

DÉPOT

A la *Nouvelle-Orléans*, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et MM. MAUNSELL ET CIE, droguistes.—A New-York, chez M. J. MILHAU ET CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat de Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe E—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. *VENDREDI*, 15 *MARS* 1867.

PLAN.

1 lot de	$50,000	soit	$50,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	10,000	soit	10,000
1 lot de	8,000	soit	8,000
1 lot de	7,000	soit	7,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
10 lots de	1,000	soit	10,000
20 lots de	1,000	soit	20,000
63 lots de	400	soit	25,000
155 lots de	200	soit	31,000
320 lots de	125	soit	27,500

— Lots d'approximations: —

9 approximations, de $ 300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit...... $2,700

9 approximations, de $ 250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $ 20,000 soit...... 2,250

9 approximations, de $ 200 des neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $ 10,000 soit...... 1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit...... 1,350

9 approximations de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit...... 900

9 approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5000, soit...... 900

587 lots s'élevant à $217,600

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3 sixième de billet $1 50;

Les lots sont payés en plein, sans déductions.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec explication du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 692, du bureau de Poste de la Nlle-Orléans nov—

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cts. Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 c. pour aller et 15 c revenir. 6m G. PANDELLY, Surintendant.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION AUDUBON

Pour les deux sexes, DIRIGÉE PAR A. DARROT,

137......Rue Dauphine......137,

Entre Bourgogne et Remparts.

UN professeur d'hébreu et d'allemand est attaché à l'institution. 23 fév 1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 août—

PENSIONNAT ET EXTERNAT

(ANGLAIS ET FRANÇAIS,)

DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytanée, (l'ancienne résidence de feu Maj. Gén. Twiggs,) où elle recevra des externes le 1er mars prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse arranger ses classes.

Elle sera à même de recevoir des pensionnaires pour le courant de l'automne prochain. 23 fév—1m

COLLÈGE dirigé par M. CARON.

Rue des Remparts 340.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois.

Classes du soir entre 6 et 9 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 26 juil

COLLÈGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Les anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres et commis-marchands dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, ou l'écriture des livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent laisser à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 6 nov— R. FUS DOLBEAR, Président.

O. B. GRAHAM & Co,

130......RUE GRAVIER......130

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile linon, toile à taie d'oreiller, toile à drap, toile à calicots, cheminées de toile et devants de chemises en toile, [illegible] toile fine et toile de Hollande, toile Planter's, toile blanc dans linge, linons blancs, linons imprimés, damas en écru, damas blanc, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, bretelles, mouchoirs de poche, mouchoirs brodés, Ducks, Hollands, [illegible] et coton, ginghams, flanelles, tartans, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton et bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov—

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE, OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR, Par A. RAYNAUD.—Se trouve chez MM. V HEBERT et M DUCONGÉ, Nlle-Orléans.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 136, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'Incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 75 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

G. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer,	F. Wintz,
W. S. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bondiz,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Blasco,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frels,	O. H. Kerstendiek
H. W. Schwarte,	Julius Hoerner,
B. Michel,	F. Richert,
Aug. Koenig,	H. Claren,

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, NLLE-ORLÉANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:

Sur les risques d'incendie....	$321,398 30
Sur les risques de mer....	33,168 86
Sur les risques de rivière....	226,034 48
	$580,491 44
Risques non expirés le 31 déc.	62,343 00
	$722,834 44
A déduire:	
Risques non expirés le 31 déc. '65..	66,985 00
Primes remboursées le 31 déc. '66..	4,307 16
	71,492 16
Montant net des primes le 31 déc. '66	$651,342 28

Pertes payées dans la même période:

Sur les risques d'inc.	$66,277 15
Sur les risques de mer	40,519 49
Sur les risques de riv.	206,121 68 — $312,918 32
Réassurances	4,387 00
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes....	193,300 61
Montant réservé pour pertes non réglées	60,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins.	23,997 62
	595,333 48
Bénéfice net	$84,738 93
Montant net des primes	$651,342 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent	522,082 14
Montant net des primes participant au bénéfice	$129,259

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à	$386,000 00
Placé en actions de banques et du gaz	172,051 00
Prêts sur gage	20,000 00
Prêts sur hypothèque	28,000 00
Effets	71,000 00
Primes dues et en voie de perception	41,092 61
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,100 00
Fonds n'ayant pas cours	4,790 00
En caisse	276,646 32
	$1,024,738 45

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.

C. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de rachetter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1855. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

JOHN G. GAINES, Vice-président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks,	Sumpter Turner,
E J Hart,	P Blasco,
J H Stauffer,	J B Bree,
Henry Renshaw,	Thos. A James,
Thomas Sloo,	J C Bosell,

19jan—1m

RESTAURANT ET BAR-ROOM à Vendre Mobile (Ala.)

Un magnifique RESTAURANT FRANÇAIS avec ou sans un des meilleurs bars pour pour sur et mieux situé de Mobile (Ala.)

Vendu seulement pour cause de départ. S'adresser, par lettre ou en personne, à M. OCION, Opel Restaurant, Mobile (Ala.) 22 fév—1m

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours fourni de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 21janv—

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de famille, pensions à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement et à leurs familles. 14 novembre—

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont guéries avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours. F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon

1er dec—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.	$ 88,294 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866:	
Sur les risques d'incendie...	$347,126 25
Sur les risques de mer...	76,080 74
Sur les risques de rivières...	84,887 45
	508,094 44
Total des primes	$591,388 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866...	$101,429 00
Primes remboursées	3,469 41
	104,898 41
Total des primes	$486,490 03
Pertes: Sur les risques d'incendie	$ 96,275 48
Sur les risques de mer	35,142 26
Sur les risques de rivière	35,957 96
Taxes	$219,345 92
Réassurances	16,070 61
Dépenses générales, comptes d'intérêt	11,318 08
	19,730 77
Intérêt de scrip	34,887 80
	362,473 12
Bénéfice net	$ 94,009 99
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets garantis par hypothèques	$180,394 82
Primes en voie de perception	63,088 62
Bons consolidés et bons de la ville	50,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz	37,780 00
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville	3,000 00
Scrip de compagnie d'assurance mutuelle	79,725 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	6,075 44
Compagnie Valette Dry Dock	16,000 00
En caisse	37,128 19
	506,215 77
En moins: Intérêt de scrip, non réclamé	$ 6,500 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrips non encore payés	34,877 80
Réclamations non réglées	7,885 00
	38,942 80
	$467,372 97

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, par-devant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président, J. W. MINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rochereau,	Chs. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. P. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. H. Blanchard,	J. Tuyes,

16janv—30fanvie—1 an

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans, 19 CAMP.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président; WM. P. KELLOGG, Vice-Président; H. P. JANVIER, Secrétaire.

Juillet—1an—

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas et du Great Western ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

—Mars

Proclamation du Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hotel-de-Ville, 28 février 1867.

CONFORMÉMENT à la charte amendée de la ville une élection aura lieu le LUNDI, 11 mars 1867 pour quatre aldermen et dix aldermen assistant, savoir

Aldermen.

Un alderman pour le Premier District, en remplacement de Gerard Stith.

Un alderman pour le Deuxième District, en remplacement de N. Whitney.

Un alderman pour le Troisième District, en remplacement de F. A. Woolfley.

Un alderman pour le Quatrième District, en remplacement de A. W. Bosworth.

Aldermen assistants.

Un alderman assistant pour le Premier Ward, en remplacement de P. Cummings.

Un alderman assistant pour le Deuxième Ward, en remplacement de F. Lorges.

Un alderman assistant pour le Troisième Ward, en remplacement de T. S. Moore.

Un alderman assistant pour le Quatrième Ward, en remplacement de H. F. Starcken.

Un alderman assistant pour le Cinquième Ward, en remplacement de John P. Montamat.

Un alderman assistant pour le Sixième Ward, en remplacement de J. Pasley.

Un alderman assistant pour le Septième Ward, en remplacement de J. F. Krans.

Un alderman assistant pour le Dixième Ward, en remplacement de J. F. Krans.

Ladite élection aura lieu aux endroits indiqués par le Bureau Central des Commissaires, et sous la surveillance des Inspecteurs qu'il aura nommés.

JOHN T. MONROE, Maire.

JOHN W. OVERALL, Secrétaire 2 mars—td 11mars

Notice pour les Electeurs de la Paroisse d'Orléans.

Bureau Central des Commissaires des Electeurs. Ville de la Nlle-Orléans, 5 mars 1867.

L'élection du LUNDI, 11 Mars 1867, sera tenue aux lieux désignés suivants, sous les Commissaires ci-après nommés.

PREMIER DISTRICT.

Premier Precinct.

Poll No 1.—A la Maison de Pompe de la Compagnie No 14, rue Tchoupitoulas, entre Orange et Race. Commissaires: F. S. Earhart, D. D. Crawford, Frank Emmett. Greffiers——

Poll No 2—A la Maison de Pompe de la Compagnie No 1, rue Hunter, entre les rues Tchoupitoulas et de la Levée. Commissaires: Chas B. Drew, C. Wilcher, John Holloway. Greffiers——

Second Precinct.

Poll No 1—A la Maison de Pompe de la Compagnie de Pompiers No 20, rue Thalia, entre les rues Baronne et Dryades. Commissaires: C. F. Haft, C. Stumpf, A. Pistlinger. Greffiers——

Poll No. 2.—A l'encoignure des rues Euterpe et St Charles. Commissaires: M. Sullivan, Jacob Mohler John Brobah. Greffiers——

Troisième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Compagnie de pompiers No 6 [illegible] Commissaires: Thomas Murray, George Sadler et John C. Stewart. Greffiers——

Poll No 2—A l'encoignure Annonciation et Poyfarre. Commissaires: C. L. Sweet, John Coleman, Philippe Gaffney. Greffiers——

Quatrième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Compagnie de pompiers No. 12 [illegible] Commissaires: Simeon Hern, B. Da Silva, Joseph Murphy. Greffiers——

Poll No 2—Au No 322 rue des Remparts [illegible] Commissaires: Daniel Mahoney, Chas. M. Noble et John Assenmaker. Greffiers——

Cinquième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la compagnie de pompiers No 2, rue Tchoupitoulas [illegible] John Walsh, Timothy Sullivan, E. T. Fay. Greffiers——

Poll No 2—Au No [illegible] Commissaires: [illegible], Andrew Doyle. Greffiers——

Sixième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe [illegible] rues Perdido et Carondelet. Commissaires: O. W. Long, E. Riddell, James Bertrand. Greffiers——

Poll No 2—A la maison de pompe [illegible] Commissaires: A. B. Ward, Tim. Redington, Robert Moore. Greffiers——

Septième precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe [illegible] Commissaires: [illegible] Packard, [illegible]

Poll No 2—A l'encoignure des rues [illegible] Commissaires: [illegible] W. F. McGrath, [illegible]. Greffiers——

Poll No 3—A l'encoignure des rues Liberty et Perdido. Commissaires: Henry Magan, Capt. Myatt, [illegible] Greffiers——

SECOND DISTRICT.

Huitième Precinct.

Poll No 1—A la Maison de pompe de la Compagnie de pompiers No 7, rue Dauphine [illegible] Commissaires: Louis Nick, C. Bernard, A. Bienvenu. Greffiers——

Poll No 2—Au No 125 du passage de la Bourse [illegible] Commissaires: W. W. Wood et George Conner. Greffiers——

Neuvième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Compagnie des Pompiers No 4, rue du Bassin [illegible] B. Collins, L. D. Dyot, T. M. Laughlin. Greffiers——

Poll No 2—A l'encoignure des rues Conti et [illegible] Commissaires: J. Marquez, J. C. [illegible], J. B. Cunningham. Greffiers——

Dixième Precinct.

Poll No 1—Au No 12 batisse Pontalba, rue St Pierre entre Levée et Chartres. Commissaires: F. Duyas, Louis Longeon, P. Petitjean. Greffiers——

Poll No 2—Au No 137 [illegible] Commissaires: Paul Waterman, Fergus Fauloir, Ernest Ascheber. Greffiers——

Onzième Precinct.

Poll No 1—Au bureau [illegible] Commissaires: [illegible] George Joseph Moreau, W. Hewes. Greffiers——

Poll No 2—Au No 19, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon. Commissaires: R. J. Prosser, C. A. Delgado, Charles Lacoste. Greffiers——

Douzième Precinct.

Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie des Pompiers No [illegible] Commissaires: A. Bosseen, George Dorsé, V. G. De Izas. Greffiers——

Poll No 2—A la maison de Pompe de la compagnie de Pompiers No [illegible] Commissaires: [illegible] Dyea, Chas. Calot, Lawrence McDonald. Greffiers——

Treizième Precinct.

Poll No 1—Au No 85 rue St Philippe [illegible] Commissaires: [illegible] Greffiers——

Poll No 2—A la boutique [illegible] Commissaires: [illegible] T. Dupresne, Charles De Hart, M. M. Silva. Greffiers——

Quatorzième Precinct.

Poll No 1—Au coin [illegible] Commissaires: [illegible] Greffiers——

Poll No 2—A la [illegible] Commissaires: [illegible] A. Couvoigne, Wm. D. Terrebonne, B. Creat. Greffiers——

TROISIÈME DISTRICT.

Quinzième Precinct.

Poll No 1—A la maison [illegible] des Français entre [illegible] Commissaires: H. Mcgough, J. P. Sewards, H. B. Hutton. Greffiers——

Poll No 2—A la maison [illegible] Grands Hommes. Commissaires: Wm. Voss, E. Brunet, G. B. Long. Greffiers——

Seizième Precinct.

Poll No 1—A la Maison de [illegible] du Chemin de Bayou et de [illegible] Commissaires: Charles Marchand, Charles Dutillet, M. de la Ture. Greffiers——

Poll No 2—A la maison [illegible] Kerlerec et Dauphine. Commissaires: A. Mason, C. B. H. Dupuss, Thomas Lasselle. Greffiers——

Dix-Septième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe [illegible] Commissaires: Anthony O'Neil, Charles Everard, Eugene Pons. Greffiers——

Poll No 2—A une maison près de l'Ecole Mc Donogh. Commissaires: J. P. Buckley Jr, W. W. Duncan, W. M. Weaver. Greffiers——

Dix Huitième Precinct.

Poll No 1—A la maison [illegible] Commissaires: [illegible] John P Baker, John Seigel. Greffiers——

Poll No 2—A la maison No 304 rue d'Amour entre Marigny et Champs Elysées. Commissaires: H. H. Bree, A. Lentz, Wm Voss. Greffiers——

Dix Neuvième Precinct.

Poll No 1—A la maison No 138 rue Urquhart entre Mandeville et Marigny. Commissaires: Jean Dempsey, Jules Deschamps, A. Weisbecker. Greffiers——

Poll No 2—A la maison [illegible] Urquhart entre Mandeville et Marigny. Commissaires: P. D. White, James Phelps, M. Weisbecker. Greffiers——

Vingtième Precinct.

Poll No 1—A la maison [illegible] des rues Louisa et Urquhart. Commissaires: O. H. Poynott, P. Kluser, Jr. Wentworth. Greffiers——

Poll No 2—A la maison [illegible] des rues Louisa et Levée. Commissaires: C. Garonne Jr, James Carrigan, H. Mark. Greffiers——

Vingt-unième Precinct.

Poll No 1—A la maison encoignure des rues Levée et Independance. Commissaires: Joseph Duplain, L. Benne, John Dally. Greffiers——

Poll No 2—Au coin [illegible] Commissaires: P. H. Wolfley, B. Dornany, F. Morlaixon. Greffiers——

QUATRIEME DISTRICT.

Vingt-deuxième Precinct.

Poll No 1—A la maison de la Compagnie des Echelles, rue Jackson, entre Fulton et Rousseau. Commissaires: John Golding, W. F. Todd, James Dorsey. Greffiers——

Poll No 2—A la maison de Pompe de la Compagnie No 21, rue Tchoupitoulas, près Soraparu. Commissaires: Edmond Flood, E. Morrison, Charles Estava. Greffiers——

Vingt-troisième Precinct

Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie de pompiers No 23, Avenue Washington, entre les rues Magazine et Camp. Commissaires: Henry Hensel, Arthur Estava, John Farrell. Greffiers——

Poll No 2—A l'encoignure des rues Laurel et Toledano. Commissaires: Terence Cook, John L. Davis, John Walsh. Greffiers——

Un des polls dans chaque precinct susdit, excepté dans le septième, est connu et désigné comme Poll No 1, et l'autre comme Poll No 2, et tous les votants résidant dans chaque precinct dont les noms commencent par une lettre initiale allant de A à K, inclusivement, auront droit de voter au Poll No 1, et tous les votants dont les noms commencent par une lettre initiale allant de L à Z, inclusivement, auront droit de voter au Poll No 2.

Un des trois polls dans le Septième Precinct est connu et désigné comme Poll No 1, un autre comme Poll No 2, et le troisième comme Poll No 3, et tous les votants dans ledit precinct, dont les noms commencent par une lettre initiale allant de A à G, inclusivement, auront droit de voter au Poll No 1, et tous lesdits votants dont les noms commencent par une lettre initiale allant de H à N, inclusivement, auront droit de voter au Poll No 2; et tous lesdits votants dont les noms commencent par une lettre initiale allant de O à Z inclusivement, auront droit de voter au Poll No 3.

La somme de $10 sera allouée au propriétaire ou au locataire de tout bâtiment particulier employé comme poll.

Les propriétaires ou locataires de tout bâtiment particulier employé comme poll dans les Premier, Second, Troisième et Quatrième Districts, enverront leurs noms au bureau du secrétaire, à l'Hôtel de Ville, le lendemain de l'élection.

Les polls seront ouverts à 8 heures A. M. et fermeront à 6 heures P. M., heure de la ville.

Par ordre du bureau central des Commissaires.

Smars—7 B. L. LYNCH, Secrétaire.

AVIS JUDICIAIRES.

JEAN LACAZE vs. ses Créanciers.—No 20,097.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—La cession des biens du susdit insolvable ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers aura lieu au bureau de Octave Morel, notaire public, en cette ville, jeudi le 11 avril 1867, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues et Frédéric Landreaux est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

9 mars—16, 23, 31 avril

L. W. Dodge vs ses Créanciers—No 23,096.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—La cession des biens du susdit insolvable ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers aura lieu au bureau de William H. Seymour, notaire public en cette ville, jeudi le 11 avril 1867, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues et J. D. Mayne est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

9 mars—16, 23, 2, 11 avril

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 38.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et RIVIÈRES, aux taux courants de la prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co.

JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co.

W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co.

J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.

J. L. NOBLE, de la maison Battle & Noble

MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Son.

ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.

J. O. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.

JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.

MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.

I. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.

JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.

L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.

J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.

T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.

WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.

ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.

P. S. WILTZ, de la maison Plauché & Wiltz.

RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Scholar.

SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.

WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.

H. M. NEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.

HUGH McCOLL. ROBERT PITKIN,

W. S. TULLIS.

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire. 5 oct—

INSURANCES.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO. New Orleans, 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz:	
On Fire Risks	$321,398 30
On Marine Risks	33,168 86
On River Risks	226,034 48
	$580,491 44
Unterminated Risks, December 31, 1865	62,343 00—$722,834 44
Unterminated Risks, December 31, 1866	66,185 00
Return Premiums Dec. 31, 1866	4,307 16— 71,492 16
Net Earned Premiums December 31, 1866	$651,342 28
Losses paid during the same period, viz:	
On Fire Risks	$66,277 15
On Marine Risks	40,519 49
On River Risks	206,121 68
	$312,918 32
All Reinsurance	4,387 00
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent discount on premiums	
Amount reserved for unadjusted Losses	193,300 61
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc	60,000 00
	23,997 62
	595,333 48
Net Profits	$84,738 93
Net Earned Premiums	$651,342 28
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. have been returned	522,082 14
Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits	$129,260 14
The Company have the following assets, viz:	
Invested in City and State Bonds, valued at	$386,000 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at	172,051 00
Loans on Pledge	20,000 00
Loans on Mortgage	28,000 00
Bills receivable	71,000 00
Premiums Due in course of Collection	41,092 61
Scrip of other Insurance Companies	14,100 00
Uncurrent Funds	4,790 00
Cash on hand	276,646 32
	$1,024,738 45

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. ANDERSON, Secretary. THOMAS SLOO, President.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this sixteenth day of January, 1867. C. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits on and after the 11th of February next, and redeem on and after that date FIFTY PER CENT of the Scrip of 1855. And they have further declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT on the net earned participating premiums of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.

JNO. G. GAINES, Vice-President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
Jno. C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	P. Blasco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bree,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thos. Sloo.	J. C. Bosell.

jan16 lmd&1w

N. O. Mutual Insurance Company.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement: [illegible]

[illegible]

The Company have the following assets: [illegible]

STATE OF LOUISIANA,

Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day [illegible] January, 1867, before me, the undersigned Justice of the Peace [illegible] J. TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn, depose and say that the above statement is [illegible] transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 9th day of January, 1867. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors [illegible] Twenty five per cent [illegible] earned premiums of the Company for the year ending December 31, 1866 [illegible] certificates will be issued on and after the 1st of March [illegible] interest on all outstanding Scrip of the Company.

—DIRECTORS—

G. W. Babcock,	Wm. Stevens,
George Urquhart,	A. Schreiber,
A. Rochereau,	Chas Lafitte,
J. A. White,	John Gauche,
W. P. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. H. Blanchard,	J. Tuyes,
A. Rochereau,	
J. L. Lord,	John Gauche,

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.

H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of December, 1866. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty five per cent on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday in February, 1866.

TRUSTEES:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlein Delfray,	J. Lemore,
John Gauche,	L. Grand,
Jas A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Meza,
J. A. Stouse,	F. Mathon,
	A. Bidault.

Office, No. 3 Carondelet street. jan19—

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year:	
On Fire Risks	$983,168 4
On River Risks	471,133 03
On Marine Risks	347,352 00
Total premiums	$1,794,654 22
Less premiums unearned on 31st May, 1866	$281,315 00
Return premiums	$1,583,339 22
	35,169 56
Net earned premiums 31st May, 1866	$1,478,089 64
Losses paid during the year:	
On Fire Risks	$696,562 16
On River Risks	289,599 60
On Marine Risks	391,622 61
Total losses	$1,377,633 84
Taxes	30,354 17
Reinsurance and profit loss	173,894 59
10 and 15 per cent return	79,286 76—1,069,160 98
Add Interest, less expenses	$407,958 28
	2,140 27
Net Profit	$401,568 56
Net earned premiums 31st May, 1866	$1,518,080 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned	887,985 00
Amount participating in profit	$630,134 64
The Company have the following assets:	
Cash on hand	$222,459 87
Real Estate	167,721 26
City Bonds	28,424 50
Gas Light Stock	4,700 00
Notes secured by mortgage	320,315 70
Notes secured by pledge	36,000 00
Bank Stocks	84,767 13
Bills receivable	176,360 00
Premiums in course of collection	116,197 44
Scrip of Mutual Companies	38,200 00
Louisiana State Bonds	40,700 00
Stock Levee steam Cotton Press	1,600 00
Stock Valletta Dry Dock Company	6,000 00
	4,975 00
	$1,604,062 35
Less—Unclaimed interest due on scrip	$31,879 00
Interest payable in July next on all outstanding scrip	54,189 30—86,267 44
Scrip of 1856 redeemable in July next	195,988 00
Unearned premiums on 31st May, 1866	281,315 00—562,385 44
Net assets	$1,101,682 9

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who being duly sworn, according to law, did depose and say that the above is a true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.

PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay, on and after the first Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1856, and six per cent interest to the outstanding on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Duparcour,	John Pemberton,	David McCoard,
P. Marpero,	Pierre Poydras,	S. Z. Relf,
E. F. Gerard,	M. Puig,	J. J. Fernandez
J. Mason Hall,		Chas. Gagny,

AUCTION SALES.

G. DE FERIET'S SALES.

Two-Story House on Miro Street, Between Hospital and Barracks Streets, with Two Lots of Ground.

SUCCESSION OF JEAN CHARVETS. No 28,671

BY G. De FERIET, Auctioneer. Office, 62 Royal street.

TUESDAY, April 31, 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, [illegible] by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated February 24th, 1867, (Court Docket No 28,671) the following described property belonging to said succession, viz:

TWO LOTS OF GROUND in the suburb Tremé, in the square bounded by Miro, Galvez, Barracks and Hospital streets, designated by the Nos 1 and 2 [illegible] 24th December 1844 [illegible] Percy, notary public [illegible]

Terms—Cash in U. S. Treasury notes [illegible] before A. D. Doriocourt, notary public [illegible] mar9 30 ap 30

Real Estate, Notes and Matured Obligations—Chs L. Gumbel vs. His Creditors—No. 20,242.

BY G. DE FERIET, Auctioneer. Office, No 62 Royal street.

TUESDAY, March 19th, 1867, at noon, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street [illegible]

A SQUARE OF GROUND in the Third District [illegible]

2 A NOTE [illegible]

3 A NOTE [illegible]

4 A CERTIFICATE [illegible]

Terms—Cash in U. S. Treasury notes [illegible]

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Jean Baptiste Hazeur No. 110 and Honore Hazeur, No. 118—and of Josephine Hazeur No 119.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

[illegible]

LOT OF GROUND [illegible]

Succession of Josephine Hazeur No. 119.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

[illegible]

C. E. FORTIER'S SALES.

Succession of Nancy Joseph Chevalier No. 29,393.

SUCCESSION OF PIERRE VALERE BOUYER, No. 28,201.

Eight Valuable Building Lots on Washington Avenue.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer. Office—No 17 Exchange Place.

WILL be sold on SATURDAY, March [illegible]

[illegible]

For Texas—Inside Route.

NEW SCHEDULE—FARE REDUCED.

For Galveston and Indianola, via New Orleans and Opelousas Railroad to Berwick's Bay, and thence to Texas by the Morgan Line U. S. Mail Steamships, commencing

DECEMBER 24, 1866.

Passengers leave New Orleans on Sundays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays by the Saint Ann Street Ferry [illegible] Square at 8 o'clock [illegible] and connecting with Steamships as follows:

SATURDAYS AND TUESDAYS, Steamship MORGAN ...... Capt J. Y. LAWLESS

SUNDAYS AND THURSDAYS, Steamship MATAGORDA ...... Capt LEWIS

BAGGAGE checked through to Galveston, or Houston.

TICKETS can be had and Staterooms secured until 6 P. M. every day [illegible] at the Office of the Opelousas Railroad, No [illegible] Canal street, or at the Ferryboat on mornings of departure.

G. W. R. BAYLEY, General Superintendent. dec1 ly

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

NEW ORLEANS, December [illegible], 1866.

ON and after this date, the ferry boat leaves the foot of St. Ann street (Jackson Square) every day at 7½ A. M., connecting with trains from Algiers at 8 [illegible] and Brashear and way stations.

Returning leave Brashear every day at 1 P. M.

On Sundays, Mondays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays the ferry boats also leave at 3 1/4 A. M., connecting with extra express trains from Algiers at 4 [illegible]

Steamboats for all points on Bayou Teche connect with passenger trains at Brashear.

Freight for way stations and for all points on the Teche to St. Martinsville, received daily, Sundays excepted, from 7 A. M. to 5 P. M. at the St. Ann street ferry landing.

G. W. R. BAYLEY, Superintendent. dec2 ly

PONTCHARTRAIN RAILROAD.

WINTER ARRANGEMENT.

ON and after SATURDAY, October 13th, 1866, the trains on this road will leave as follows:

FROM CITY END. FROM LAKE END.

[illegible]

Fare to and from the lake, same day, 25 cents.

Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare 15c each way.

GEO. PANDELY, Gen'l Superintendent. nov27 tf

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 23, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1866:

Fire Premiums	$392,134 71
Marine	128,365 15
River	506,549 80
	$1,027,289 45
Amount of Earned Premiums	866,461 64
Losses paid and estimated:	
Fire Losses	$ 34,482 06
Marine	79,556 05
River	349,235 50
Paid discount in lieu of scrip	79,762 57
Paid Taxes	35,192 94
Paid reinsurances	41,287 21
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c.	140,168 00
	679,720 21
Net Profits	
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend	$257,751 33
	$604,711 00

The Company have the following Assets:

Notes secured by mortgages	$ 50,415 00
Loans on pledge of stocks	30,000 00
Bills Receivable	[illegible]
Real Estate	[illegible]
Invested in Consolidated and City Bonds	70,000 00
Invested in Bank Stocks	[illegible]
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	25,373 2
Valletta Dry Dock Company	1,875 00
Due for Premiums in course of collection	155,569 10
Cash on hand	397,420 52
	$847,160 2

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

Sworn to and subscribed before me this 23d day of May, 1866. C. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Defallt,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Obet,
A. Thomson,	A. B. Reading.

may24 tf

Notice to the Electors OF THE PARISH OF ORLEANS.

OFFICE OF CENTRAL BOARD OF COMMISSIONERS OF Election, City of New Orleans, March 5, 1867.

THE Election on MONDAY, March 11th 1867 will be held at the following named places under the hereinafter named Commissioners appointed by the Board. Each poll shall be known as follows:

FIRST DISTRICT.

First Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No 14, on Tchoupitoulas, between Orange and Race streets. Commissioners: F. S. Earhart, D. D. Crawford, Frank Emmett. Clerks——

Poll No 2—At the engine house of Fire Company No 1, Hunter street, between Tchoupitoulas and Levee streets. Commissioners: Chas. B. Drew, C. Wilcher, John Holloway. Clerks——

Second Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No 20, on Thalia street, between Baronne and Dryades streets. Commissioners: C. F. Haft, C. Stumpf, A. Pistlinger. Clerks——

Poll No 2—At the corner of Euterpe and St. Charles streets. Commissioners: M. Sullivan, Jacob Muhler, John Brobah. Clerks——

Third Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No 6, corner of [illegible] Commissioners: Thomas Murray, George Sadler and John C. Stewart. Clerks——

Poll No 2—At the corner of Annunciation and Poyfarre street. Commissioners: C. L. Sweet, John Coleman, Philip Gaffney. Clerks——

Fourth Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: Simeon Hern, B. Da Silva, Joseph Murphy. Clerks——

Poll No 2—At 322 Rampart, near the corner of [illegible] Commissioners: Daniel Mahoney, Chas M. Noble and John Assenmaker. Clerks——

Fifth Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: John Walsh, Timothy Sullivan, E. T. Fay. Clerks——

Poll No 2—At 107 Tchoupitoulas, between Girod and Lafayette streets. Commissioners: E. T. Bauchet, Gus. Willey, Andrew Doyle. Clerks——

Sixth Precinct.

Poll No 1—At the engine house corner of Perdido and Carondelet streets. Commissioners: O. W. Long, E. Riddell, James Bertrand. Clerks——

Poll No 2—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: A. B. Ward, Tim. Redington, Robert Moore. Clerks——

Seventh Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: [illegible] Packard, [illegible]

Poll No 2—[illegible] Commissioners: Tim. O'Neil, W. F. McGrath, D. [illegible]

Poll No 3—Corner of Liberty and Perdido streets. Commissioners: Henry Magan, Capt. Myatt, D. W. Shaw. Clerks——

SECOND DISTRICT.

Eighth Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No 7, Dauphine, between [illegible] Commissioners: Louis Nick, C. Bernard, A. Bienvenu. Clerks——

Poll No 2—At No. 125 Exchange Alley, between [illegible] Commissioners: W. W. Wood and George Conner. Clerks——

Ninth Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Hook and Ladder Company No 4 [illegible] Commissioners: B. Collins, L. Dufy and T. McLaughlin. Clerks——

Poll No 2—At the corner of Conti and Burgundy streets. Commissioners: J. Marquez, J. Conroy and J. B. Cunningham. Clerks——

Tenth Precinct.

Poll No 1—At No 12 Pontalba Building, on St. Peter street [illegible] Commissioners: F. Duyas, Louis Longeon, P. Petitjean. Clerks——

Poll No 2—At No 137 [illegible] Commissioners: Paul Waterman, Fergus Fauloir, Ernest Ascheber. Clerks——

Eleventh Precinct.

Poll No 1—At the [illegible] Commissioners: [illegible]

Poll No 2—At No 19 Orleans street [illegible] Commissioners: R. J. Prosser, C. A. Delgado, Charles Lacoste. Clerks——

Twelfth Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: A. Bosseen, George Dorsé, V. G. De Izas. Clerks——

Poll No 2—At the engine house of Fire Company No [illegible] Commissioners: [illegible] Dyea, Chas Calot, Lawrence McDonald. Clerks——

Thirteenth Precinct.

Poll No 1—At No 85 St. Philip street [illegible] Commissioners: [illegible]

Poll No 2—At the shop [illegible] Rampart and Burgundy streets. Commissioners: T. Dupresne, Charles De Hart, M. M. Silva. Clerks——

Fourteenth Precinct.

Poll No 1—At the [illegible] of Robertson and [illegible] Commissioners: [illegible]

Poll No 2—At the [illegible] Commissioners: A. Couvoigne, Wm. D. Terrebonne, J. B. Creat. Clerks——

THIRD DISTRICT.

Fifteenth Precinct.

Poll No 1—At the house [illegible] Commissioners: H. Mcgough, J. P. Sewards, H. B. Hutton. Clerks——

Poll No 2—At the [illegible] Commissioners: Wm. Voss, E. Brunet, G. B. Long. Clerks——

Sixteenth Precinct.

Poll No 1—At the [illegible] Commissioners: Charles Marchand, Charles Dutillet, M. De La Ture. Clerks——

Poll No 2—At the house corner of Kerlerec and Dauphine streets. Commissioners: A. Mason, C. B. H. Dupuss, Thomas Lasselle. Clerks——

Seventeenth Precinct.

Poll No 1—At the engine house [illegible] Commissioners: Anthony O'Neil, Charles Everard, Eugene Pons. Clerks——

Poll No 2—At a house near the McDonogh School. Commissioners: J. P. Buckley, Jr, W. W. Duncan, W. M. Weaver. Clerks——

Eighteenth Precinct.

Poll No 1—At the [illegible] Commissioners: [illegible] John P. Baker, John Seigel. Clerks——

Poll No 2—At No. 304 Love street, between Marigny and Champs Elysees streets. Commissioners: H. H. Bree, A. Lentz, Wm. Voss. Clerks——

Nineteenth Precinct.

Poll No 1—At No. 138 Urquhart, between Mandeville and Marigny streets. Commissioners: Jean Dempsey, Jules Deschamps, A. Weisbecker. Clerks——

Poll No 2—At No. 135 Urquhart, between Mandeville and Marigny streets. Commissioners: P. D. White, James Phelps, M. Weisbecker. Clerks——

Twentieth Precinct.

Poll No 1—At the corner of Louisa and Urquhart streets. Commissioners: O. H. Poynott, P. Kluser, Jr., Wentworth. Clerks——

Poll No 2—At the corner of Louisa and Levee streets. Commissioners: C. Garonne, Jr., James Carrigan, H. Mark. Clerks——

Twenty-First Precinct.

Poll No 1—At the house corner of Levee and Independence streets. Commissioners: Joseph Duplain, L. Benne, John Dally. Clerks——

Poll No 2—At the corner of [illegible] Commissioners: P. H. Wolfley, B. Dornany, F. Morlaixon. Clerks——

FOURTH DISTRICT.

Twenty-Second Precinct.

Poll No 1—At the house of Hook and Ladder Company No [illegible], Jackson street, between Fulton and Rousseau streets. Commissioners: John Golding, W. F. Todd, James Dorsey. Clerks——

Poll No 2—At the engine house of Fire Company No 21, Tchoupitoulas street, near Soraparu. Commissioners: Edmond Flood, E. Morrison, Charles Estava. Clerks——

Twenty-Third Precinct.

Poll No 1—At the engine house of Fire Company No 23, Washington Avenue, between Magazine and Camp streets. Commissioners: Henry Hensel, Arthur Estava, John Farrell. Clerks——

Poll No 2—At the corner of Laurel and Toledano streets. Commissioners: Terence Cook, John L. Davis, John Walsh. Clerks——

[illegible]

By order of the Central Board of Commissioners.

mars 7t B. L. LYNCH, Secretary.

B. ANTOGNINI,

Billiard Table Manufacturer.

15............CONTI STREET............15

BEGS leave to inform his friends and the public that he has exhibited at the Fair Grounds Fair his INDIA RUBBER applied to his BILLIARD CUSHIONS, and that these Elastic Cushions have received the Blue Ribbon, that is, the Premium was awarded to the same.

Billiard Tables will be found in the above establishment from $300 up to $550—the latter are the very best Rubber and Slate Bottoms.

Mr. Antognini also offers French and American BILLIARD CLOTHS, (the French Cloths are from the celebrated manufactory of Elbeuf) and everything in the Billiard Table line, Ten Pin Alley Balls, complete Loto Games and Marble Cylinder Roulettes.

Persons from the country wishing to buy BILLIARD TABLES, will please apply in writing to Mr. Antognini, and inform him, by letter, how much they intend to pay for a Billiard Table. Their orders will be as promptly attended to as if they were in the city.

Mr. Antognini, having a complete Steam Engine, undertakes the Sawing of Marble or Slate Tables for the purpose of making small-sized Billiard Tables out of the same.

Parties desirous of bargaining Old Billiard Tables for new ones, will please call on Mr. Antognini, who will deal with them on reasonable terms.

Mr. Antognini having a billiard table manufactory at New York, can furnish billiard tables and accessories, of the most approved pattern, with the latest improvements, at prices as moderate as any Northern or Western manufacturer.

Also—A large lot of LIGNUM VITÆ WOOD for sale. dec10-3m

O. B. GRAHAM & CO.,

130......GRAVIER STREET......130

Between Camp and St. Charles Streets.

Importers of Foreign and Domestic

DRY GOODS,

Agent for the York Street Flax Spinning Company of Belfast.

RESPECTFULLY call the attention of the trade to their very Extensive Stock now in store and arriving by first vessels from Europe, consisting of the following: Irish Linen, Printed Linen, Pillow Case Linen, Linen Sheeting, Drawer Linen, Linen Shirts and Shirt Fronts, Brown and Bleached Linen, Linen Checks, Planters Linen, White and Brown Linen Nettings, Linen Cambric Handkerchiefs, Long Lawns, White Lawns, Printed Lawns, Damask Linen, Damask Cloths, Napkins and Towels, Diapers, Brown and Bleached Huckabacks, Drills, Ducks, Hollands, Burlaps, Bobbins, Linen Thread, Fancy Checks, Union and Cotton Checks, Ginghams, Tartan Checks, Prints, Turkey Red, Madder Handkerchiefs, Spool [illegible] and Flax Thread, etc., etc. jan19 ly

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South.

sep14 6m LEEDS & CO.

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 60 Canal street, near Old Levee street.

GEO W. SQUIRES, Secretary.

sep27 tf

New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad.

NEW ORLEANS, Jan 15, 1867.

PUBLIC notice is hereby given that bids will be received until 1st April next for the LEASE (for a term of not exceeding thirty years) of that portion of the Road north of Canton, Miss., to the Tennessee River (a distance of 208 miles) including all the surveys, grading, masonry and other work already done with all the unpaid Subscriptions of Stock on that portion of the Road. The contractor or lessee to build, equip and run the same in conformity with the regulations and tariff of the New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad.

Any further information can be obtained on application at the office of the Company No. 44 Carondelet street.

By order of the Board.

jan16 tmpl G. T. BEAUREGARD, President.

GREENBACKS ARE GOOD! BUT

ROBACK'S STOMACH BITTERS, after years of experience and trial, have proven to be the best remedy extant for all complaints where a tonic and stimulant are required. They never fail to strengthen the weak, impart vigor to the strong, and in all respects restore shattered and broken-down constitutions. No remedy has been received with so much favor as the Roback's Stomach Bitters. In Chicago

OVER 50,000 bottles were sold by one drug-house in the past year. It has at tained to our most fearful physicians that Dr. ROBACK'S STOMACH BITTERS combine the properties of a gentle laxative, an efficient anti-dyspeptic agent, and the best stomachic known to the world. ROBACK'S BITTERS should be used by convalescents to strengthen the prostration which always follows acute disease. In the

BILIOUS districts of the West and South there has, for a long time, been [illegible] article of STOMACH BITTERS which [illegible] in proper quantities, and at the proper time, are a sure preventive of Bilious Fever, Fever and Ague, Liver Complaint, Dyspepsia, Indigestion, Jaundice [illegible] and all diseases of a [illegible] and are better as a preventive [illegible] [illegible] regulating [illegible]

[illegible]

ROBACK'S BITTERS ARE BETTER!

PRINCE, WALTON & COMPANY, (Successors to C. W. Roback) SOLE PROPRIETORS, Nos. 56, 58, 60 and 62 East Third Street CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines EVERYWHERE.

BARNES, WARD & CO, JAMES GONZOAL, J. S. MAUNSELL & CO, New Orleans.

SOMETHING NEW UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased read the following.

Let all who have been given up by Doctors, and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June, in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposes as follows: That he is the general agent for the United States and dependencies thereof for preparations and medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificates are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

JAMES SMEITH, Notary Public, [L S] Wall Street, New York.

June 1, 1866.

DR MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief, and that the awful pain in my side has left me at last—thanks to your medicine. Oh, Doctor, how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again, and I am sure that you are really the friend of all sufferers. I could not help writing to you, and hope you will not take it amiss.

JAMES MYERS, 116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills. WILSON HARVEY, New York, April 7, 1865. 27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an iron foundry, who, in pouring melted iron into a flask that was damp and wet, caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower, and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident.

New York, Jan 11, 1866.

My name is Jacob Hardy; I am an iron founder. I was badly burned by hot iron in November last; my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal. I tried Maggiel's Salve, and it cured me in a few weeks. This is all true, and any body can now see me at Jackson's Iron Works, 24 Avenue.

J. HARDY, 119 Goerick street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS.

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me hearty one."

"Your Pills are marvelous.

"I send for another box, and keep them in the house."

"Dr Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ears and the noise left."

"Send me two boxes; I want one for a poor family."

"I enclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as this, but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES.

Nothing can be more productive of cure than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual concomitants of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest.

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone, but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR. MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaints,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhea,	Ringworm,
Dropsy,	Rheumatism,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scalds,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills.

ONE PILL IS A DOSE

[EXTRACT]

"ACADEMY OF MEDICINE, 1864.—J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy, and his Salve also. If gratis to the owners of Maggiel's store, and add it to the Salve."

"December 20th, 1864.—Sample of Salve, as tested, shows 3 grains to the ounce of Maggiel's Salve. Admitted. Special license only."

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is felony.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot. oct16

E. RICHARD,

BILLIARD TABLE MANUFACTURER

160......St. Ann Street......160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES of modern style made of Rosewood, Oak and Walnut; Marble or Slate Beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk, in short, everything belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly attended. Address E. RICHARD Box 1716, P. O.

oct6 ly New Orleans.

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.